

états financiers de la Société pour l'année terminée le 28 février 1979, et le rapport des vérificateurs, conformément à l'article 9 de la loi constituant en corporation la Société royale du Canada, chapitre 46, Statuts du Canada, 1883.

Rapport du Conseil canadien des normes pour l'année financière close le 31 mars 1979, y compris les comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général, conformément à l'article 20 de la loi sur le Conseil canadien des normes, chapitre 41 (1^{er} Supplément), S.R.C., 1970.

Rapport de l'Énergie atomique du Canada, Limitée, y compris les comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général, pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Office canadien des provendes pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1978, ainsi que les comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général, pour l'année financière close le 31 mars 1978, conformément à l'article 22 de la loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme, chapitre L-9, S.R.C., 1970.

Rapport de la Société du crédit agricole, y compris les comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Budget d'établissement révisé de la Commission de la Capitale nationale pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, tel qu'autorisé par le décret C.P. 1979-1538, en date du 17 mai 1979.

Rapports sur l'application de la loi sur les subventions au développement régional pour le mois de juin 1979, conformément à l'article 16 de ladite loi, chapitre R-3, S.R.C., 1970.

Rapport de l'Eldorado Nucléaire Limitée et ses filiales Eldorado Aviation Limitée et Eldor Resources Limited, ainsi que ces états financiers consolidés certifiés par le vérificateur général, pour l'année terminée le 31 décembre 1978, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Budgets d'établissement de l'Eldorado Nucléaire Limitée et de l'Eldorado Aviation Limitée pour l'année se terminant le 31 décembre 1979, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, et copies du décret C.P. 1979-543, en date du 1^{er} mars 1979, approuvant lesdits budgets.

Rapport de l'Office national de l'énergie pour l'année terminée le 31 décembre 1978, conformément à l'article 91 de la loi de l'Office national de l'énergie, chapitre N-6, S.R.C., 1970.

Rapport du président du Conseil national de recherches pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 16 de la loi sur le Conseil national de recherches, chapitre N-14, S.R.C., 1970.

Rapport du président du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 41 de la loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, partie III du chapitre 24, Statuts du Canada, 1976-77.

Budget d'investissement de la Société Petro-Canada pour l'année financière 1978, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1978-3819, en date du 21 décembre 1978, approuvant ledit budget.

Budget d'investissement de la Société Petro-Canada pour l'année financière 1979, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1978-3820, en date du 21 décembre 1978, approuvant ledit budget.

Budget d'investissement supplémentaire de la société Petro-Canada pour l'année financière 1979, conformément à l'article 70(2) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970, ainsi que copie du décret C.P. 1979-1553, en date du 18 mai 1979, approuvant ledit budget.

Rapport du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie pour l'année financière close le 31 mars 1978, conformément à l'article 22 de la loi sur les départements et ministres d'État, partie IV du chapitre 42, Statuts du Canada, 1970-71-72.

Rapport de l'Uranium Canada, Limitée, y compris ses comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général pour l'année terminée le 31 décembre 1978, conformément aux articles 75(3) et 77(3) de la loi sur l'administration financière, chapitre F-10, S.R.C., 1970.

Rapport de la Commission du Fonds de bienfaisance de l'armée, y compris les comptes et états financiers certifiés par le vérificateur général pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 13 de la loi sur le Fonds de bienfaisance de l'armée, chapitre A-16, S.R.C., 1970.

Copies du relevé requis aux termes de la loi sur l'assurance des soldats de retour au pays pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 17(2) de ladite loi, chapitre 59, Statuts du Canada, 1951.

Copies du relevé requis aux termes de la loi sur l'assurance des anciens combattants pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 18(2) de ladite loi, chapitre V-3, S.R.C., 1970.

État des dépenses et engagements financiers contractés en vertu de la loi sur les terres destinées aux anciens combattants pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 49 de ladite loi, chapitre V-4, S.R.C., 1970.

Rapport concernant l'administration de la loi sur la pension de retraite des forces canadiennes pour l'année financière close le 31 mars 1979, conformément à l'article 28 de ladite loi, chapitre C-9, S.R.C., 1970.